



CDEN du vendredi 18 avril 2014

Déclaration liminaire

Carte scolaire 1^{er} degré

La FSU, l'Unsa Éducation et le Sgen-CFDT actent la création de 10 postes dans notre département dans le 1^{er} degré mais avec son piteux 87^{ème} rang au plan national, cette dotation apparaît comme bien insuffisante. En effet, la dotation attribuée par le ministère est calculée pour l'académie avec comme référence le P/E académique qui ne prend nullement en compte les disparités des territoires et des publics. Pour la Haute-Vienne, ces créations interviennent alors que 225 élèves supplémentaires sont annoncés et que le dispositif REP + avec les moyens supplémentaires qu'il nécessiterait se met en place. Lors du CDEN du 7 février 2013 portant sur la carte scolaire, nous nous étions prononcés unanimement pour faire la demande auprès du ministère d'abonder les moyens de la Haute-Vienne en termes de postes. Le département a besoin d'un plan de rattrapage, plan qui aura bien du mal à voir le jour au regard des 50 milliards d'euros d'économies liées au Pacte de Responsabilité que nous continuons de contester en l'état. Le nouveau 1^{er} Ministre a beau tenter de se montrer rassurant, il n'en demeure pas moins que les 60 000 emplois (tous corps confondus) promis dans l'Éducation, s'ils voient tous le jour, ne compenseront pas les 80 000 suppressions effectuées lors du précédent quinquennat et ce, d'autant moins qu'ils incluent des contrats précaires.

Nous ne pouvons donc que constater que cette carte scolaire se fait dans des conditions dégradées par rapport à l'année dernière.

Seule une dotation spécifique, véritable plan de rattrapage, permettrait l'équité pour les élèves haut-viennois et leurs enseignants qui, année après année, voient leurs conditions d'apprentissage pour les uns et d'exercice pour les autres se dégrader !

En effet, malgré cette dotation positive, pour la deuxième année consécutive, le retard est tel que les difficultés que connaît notre département vont continuer de s'accroître :

- Les classes surchargées seront plus nombreuses encore à la rentrée 2014.
- La situation du remplacement restera catastrophique malgré les 5 postes que vous proposez d'ouvrir. Nous constatons tous chaque jour qu'une vingtaine de postes de remplaçants serait nécessaire pour pallier aux difficultés (pour l'année scolaire 2013-2014, ce sont près de 3000 jours de classe qui n'ont pas été remplacés). Les directeurs subissent aussi les conséquences de cette situation, pour beaucoup le temps de décharge est fortement amputé. Nous renouvelons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, la demande d'une programmation pluriannuelle de créations de postes pour abonder la brigade de remplacement. Nous voulons, à nouveau, protester sur le non remplacement des représentants des personnels pour les instances départementales.
- La formation continue restera exsangue. Nous demandons aussi que soit remise en place une Brigade formation continue.
- Des réseaux d'aide complets sur l'ensemble du département pour les élèves qui en ont le plus besoin. Malheureusement, cette année encore, aucun signe de recomposition des Rased n'est donné.
- Les leviers positifs qui sont mis en œuvre dans le cadre de la Refondation, à savoir les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans » ne vont malheureusement pas s'amplifier à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer.

- Les écoles situées en Zone de revitalisation rurale, où partout les TPS doivent être comptabilisés, vont devoir payer un lourd tribut lors de cette carte scolaire alors que le maintien des moyens d'un Service public de qualité est intrinsèquement lié à ce classement en vue d'apporter une aide à ces communes fragilisées.

Après des années de travail pour que les classes uniques (avec tous les niveaux) n'existent plus dans notre département, nous assistons pour la deuxième année consécutive (Nedde en 2013 et Sussac en 2014) à un retour en arrière que nous dénonçons, tant ces mesures remettent en cause les principes mêmes de la Refondation avec la priorité accordée au primaire. Ces classes doivent fonctionner avec des effectifs équivalents à ceux des autres écoles (classes à un ou deux niveaux) et les mêmes exigences institutionnelles. D'autre part, avec des effectifs augmentés, la scolarisation des moins de 3 ans est, de fait, empêchée dans bien des communes.

- Par ailleurs, malgré la priorité accordée au primaire et la tenue, cette année, d'assises de l'Éducation prioritaire, le retrait de postes sur les écoles de ZEP ou qui en relèvent va porter une atteinte néfaste aux conditions d'apprentissage et d'enseignement sur ces zones alors même qu'un Contrat urbain de cohésion sociale a été signé.
- Enfin, nous formulons la demande d'étudier le classement de certaines écoles (rurales ou urbaines) dans un des dispositifs de l'Éducation prioritaire.

Aussi, il y a nécessité à réagir. L'IA Dasein de la Haute-Vienne a-t-il les moyens de mettre en place l'ensemble des éléments de la Refondation de l'École ? Qu'il réponde non serait peut-être le moyen de nous faire entendre... Vous le savez bien, nous sommes tous très attachés au Plus de Maîtres que de Classes, à la scolarisation des moins de 3 ans et au développement des REP et autres REP+. Mais ces mises en place ne peuvent se faire à la place de nécessaires ouvertures et, pire encore, grâce à des fermetures dont nous allons nous appliquer à démontrer qu'elles ne peuvent être justifiées.

En l'état, cette carte scolaire ne pourra pas répondre aux besoins constatés dans les écoles pour l'année à venir et n'est pas acceptable.